



RAPPORT D'ACTIVITES 2012

**Conseil bruxellois de coordination sociopolitique
ASBL**
*Organisme intersectoriel de coordination agréé par
la Commission communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale*
RPM 418.480.071
Rue Mercelis 27
1050 Bruxelles
Tel. : 02.511.89.59
Courriel : info@cbcs.be
<http://www.cbcs.be>

- 1. De la fragilité d'une trop petite équipe**
- 2. Notre structure interne**
- 3. Nos activités en 2012**
- 4. Notre démarche d'évaluation qualitative**
- 5. Nos perspectives pour 2013**

Editeur responsable : M. Charles Lejeune (Rue Mercelis, 27 - 1050 Bruxelles)

1. De la fragilité d'une trop petite équipe

Le CBCS

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones et bicommunautaires de l'action sociale et de la santé ambulatoire en Région de Bruxelles-Capitale. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur.

Depuis 2010, le CBCS est agréé en tant qu'organisme intersectoriel de coordination dans le cadre du décret de la CoCoF du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Les 3 activités du CBCS sont :

1. Informer les professionnels et futurs professionnels, les pouvoirs publics, les médias généralistes et toute personne intéressée, par l'édition d'informations sociales, d'études et d'analyses ;
2. Œuvrer au décloisonnement opérationnel des différents sous-secteurs ;
3. Promouvoir une démarche transversale d'évaluation qualitative (DEQ-T) dans le cadre du décret 'ambulatoire'.

Le CBCS n'est pas un simple fournisseur de services à ses membres. Le CBCS se définit à partir de ses membres, comme porteur de valeurs et d'une philosophie de travail spécifiques. Ces valeurs et philosophie de travail seront explicités dans un texte "fondateur de nos activités d'éducation permanente", qui devra être adopté par notre assemblée générale en 2013.

De la fragilité d'une trop petite équipe

Les subventions allouées par la CoCoF aux fédérations de l'Action sociale AMA, FLCPF, FSB et FdSS, ainsi qu'à l'organisme intersectoriel de coordination CBCS sont insuffisantes, non seulement pour relever en permanence les défis de la transversalité, mais aussi tout simplement pour réaliser l'ensemble des missions confiées par les pouvoirs publics. Le CBCS et les fédérations sociales ont introduit conjointement en juin 2012 une demande d'augmentation minimale de financement à hauteur du coût d'un ETP niveau universitaire pour chacun des organismes.

La demande du CBCS a bien été entendue par les membres du Collège francophone mais n'a pu être rencontrée pour 2013, vu le contexte budgétaire de la CoCoF.

Notre difficulté à fonctionner avec une trop petite équipe est grande pour poursuivre au mieux l'ensemble des missions d'organisme agréé. L'année 2012 qui s'achève est un bon exemple de cette fragilité : avec Stéphanie Devlésaver absente de longs mois pour congé de maternité, et malgré un remplacement de grande qualité, notre production d'information est bien en deçà de ce qu'elle a été les années précédentes et empêche que nous posions notre candidature à l'agrément Education Permanente en mars 2013 ; ayant été happé plus que prévu par l'étude « Programmation » au côté de Bernard De Backer, la charge de travail supplémentaire que cela a induit s'est faite au détriment des autres activités du coordinateur.

Pour 2013, il s'agira pour nous de redynamiser nos productions rédactionnelles, d'élaborer avec les organismes sectoriels un rapport intersectoriel qui tienne la route, de concrétiser un certain nombre de projets qui découlent de la partie commune aux organismes de coordination agréés de nos

DEQ locales (DEQ-L), entre autre la construction d'un intranet pour améliorer l'échange d'information, de poursuivre la DEQ-T ... Et tout cela à 2,5 ETP, dont 0,5 ETP exclusivement dédiée à la DEQ-T.

De plus, une partie du travail du CBCS est de concourir à la visibilité de l'action de la CoCoF.

Ajoutons également que les moyens humains et financiers dont disposent les organismes sectoriels de coordination conditionnent les forces qu'elles peuvent allouer au niveau intersectoriel. Nous devons tenir compte, au CBCS, de cette disparité afin de pouvoir collaborer avec tous les secteurs.

Déménagement

L'année 2012 a également été marquée par notre déménagement de l'avenue Voltaire vers le 27, rue Mercelis à 1050 Ixelles. Nous occupons le 2ième étage de la maison de S.O.S. Jeunes.

2. Notre structure interne

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à trois reprises.

Elle accueille les nouveaux membres suivants :

1. Aide aux familles de Schaerbeek asbl
2. Babel ASBL
3. Centre d'Appui – Médiation de dettes ASBL
4. Fédération francophone des initiatives d'habitation protégée
5. Fédération SIMILES
6. Planning familial du Karreveld

L'AG acte la démission de :

1. Maison médicale Alpha Santé (service Décret ambulatoire)
2. Présence et Action Culturelles Bruxelles

La liste complète des membres sur : www.cbcs.be

L'AG a procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration pour 2012 - 2015.

Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2012. Une concertation permanente par courriels a été tenue entre ses membres et le coordinateur dans le cadre de la gestion quotidienne de l'association.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises. Les principaux points à l'ordre du jour des réunions du CA :

- Suivi des activités, dont la DEQ locale et la DEQ-T, et des publications

- Avis sur le plan stratégique de communication à mettre en place dans le cadre de la DEQ-L
- Décision de déménager le siège de l'association de Schaerbeek vers Ixelles
- Candidature d'adhésion à l'AG du Centre d'Appui-Médiation de dettes
- Candidature d'adhésion à l'AG de la Coordination sociale d'Ixelles
- Renouvellement de candidatures au Conseil consultatif CoCoF (juin 2013)
- Adhésion à IrisTeam (CIRB)
- Mise en place d'un groupe de travail associant représentants des AG, CA et équipe pour rédiger un texte 'fondateur' de nos activités d'éducation permanente ; décision de postposer d'une année le dépôt de candidature à l'agrément comme service EP
- Adoption d'une modification du ROI concernant la composition du BUREAU. Cette modification sera proposée à l'AG lors de la réunion ordinaire de 2013
- Changement de secrétariat social

Composition du conseil d'administration : www.cbcs.be

L'équipe

L'équipe est composée de :

- Stéphanie Devlésaver, chargée de projets communication/information
- Nathalie Delaleeuwe, chargée de projets communication/information
- Bernard De Backer, sociologue, chargé d'études
- Alain Willaert, coordinateur général/institutionnel

Stéphanie a été en congé de maternité à partir de début février. et est rentrée le 01/09/2012. Son congé de maternité se clôturait le 23/07, mais elle a liquidé tous ses congés légaux, NM et récup de jours fériés afin de rester chez elle jusque fin août. Elle travaille 4/5 ETP, prenant 1/5 ETP en congé parental.

Nathalie a remplacé à temps plein Stéphanie : du 15 février au 01 mai sous

convention de bénévolat, du 2 mai au 20 juillet sous contrat de remplacement ACS et du 21 juillet au 31 août sur fonds propres. Ce dernier contrat (fonds propres) était nécessaire pour tenir nos engagements rédactionnels. Egalement, afin de ne pas perdre en force de travail et couvrir à plein la prime ACS, Nathalie a été réengagée dans un contrat de remplacement 1/5 ETP, depuis le 7 septembre.

Bernard était engagé sous CDD temps plein du 01/01 au 31/12/2012. Il est réengagé au 01/01/2013 dans un CDI mi-temps.

Le comité de rédaction

Le comité de rédaction est pensé comme « outil-réseau », composé notamment de chargés de communication issus de divers organismes associatifs éditeurs. Il a pour objectif de mettre en place des mécanismes de soutiens mutuels, de travailler en solidarité et en complémentarité sur l'information social-santé bruxelloise ; d'alimenter et d'évaluer les productions diffusées par le CBCS.

Composition du comité de rédaction : www.cbcs.be

L'inter-fédération sociale

Cette inter-fédération est composée des fédérations sociales agréées par la CoCoF : FdSS, FLCPF, AMA et FSB. Elle a pour objet de favoriser la prise en compte de la dimension transversale des missions dévolues aux secteurs représentés.

L'inter-fédération ambulatoire

Cette inter-fédération est composée des organismes sectoriels de représentation et de coordination agréés par le décret 'ambulatoire' : FdSS, FLCPF, FMM, FEDITO, LBFSM, FBSP et FSB. Elle a pour objet de favoriser la prise en compte de la dimension transversale de leurs missions.

3. Nos activités en 2012

Afin de nourrir nos productions, nous assistons régulièrement à des colloques et journées d'études organisés tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

L'ensemble de nos publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet : www.cbcs.be

Deux rencontre-débats

En janvier, le CBCS a organisé une réunion ouverte de son assemblée générale consacrée à **une information sur la 6ème réforme de l'Etat**, avec comme invité M. Jean-Paul Nassaux, collaborateur scientifique au CRISP.

En mars, le CBCS organisait, en partenariat avec la FdSS, l'Agence Alter et le FBLP, **une demi journée d'information et de débat consacrée aux conséquences des mesures d'austérité économique sur les publics précarisés**, en présence de représentants syndicaux (CSC-FGTB), de CPAS (Fédération des CPAS-AVCB) et de fédération patronale (FASS).

Le Bruxelles Informations Sociales n° 166/167 : Les jeunes aux frontières et aux lisières de l'Aide à la jeunesse et de l'Aide aux personnes handicapées (avril 2012)

Une recherche du Centre d'Etudes Sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis (Abraham Franssen et Marie Joachim) menée en 2011 à l'initiative de la Communauté française et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale explore les tensions et complémentarités entre le secteur de l'Aide à la Jeunesse et le

secteur de l'Aide aux personnes handicapées.

Que se passe-t-il lorsque des jeunes et des familles échappent peu ou prou aux catégories instituées, lorsqu'ils ne sont pas « assez » ou lorsqu'ils sont « trop », ou bien lorsqu'ils ne peuvent pas être associés de manière univoque à une seule problématique parce qu'ils sont, par exemple, à la fois « en situation de handicap » et « en difficulté ou en danger » ?

Quelles sont les réponses actuelles apportées aux personnes concernées ? Comment celles-ci vivent-elles les interventions dont elles font (ou ne font pas) l'objet ? Contre quels obstacles les professionnels confrontés à ces situations au croisement de différents secteurs d'intervention butent-ils pour apporter une aide adéquate aux demandeurs ? Quels sont les effets de la sectorisation des interventions sur les dynamiques de travail en réseau entre intervenants relevant de champs différents ?

A partir d'entretiens réalisés avec des professionnels des deux principaux secteurs concernés (Aide à la jeunesse et Aide aux personnes handicapées) en Région de Bruxelles-capitale, d'entretiens réalisés avec des proches de jeunes, et d'analyses en groupe avec des acteurs aux appartenances professionnelles diverses (AAJ, secteur du handicap, santé mentale, enseignement, ...), cette recherche dresse un état des lieux des situations des jeunes « aux frontières » et « aux lisières » de ces deux secteurs de l'action sociale. La recherche identifie les difficultés rencontrées par les acteurs chargés d'apporter une aide à ces jeunes, mais également les pratiques de décloisonnement et de collaborations inter-champs et trans-sectorielles.

*Le Bruxelles Informations
Sociales n° 168 : aide
alimentaire, stop ou encore ?*

L'aide alimentaire est une thématique peu présente dans les médias généralistes. Non que la presse n'en parle pas, mais le sujet est systématiquement vu par l'un ou l'autre petit bout de la lorgnette. Soit côté misérabiliste, distribution de soupe populaire à la gare Centrale ; soit côté événementiel, le spectacle annuel des Enfoirés. Si celui-ci permet de rappeler l'existence des Restos du Cœur, son objectif initial de sensibilisation et de militantisme s'est émoussé avec le temps et beaucoup le regardent comme une affable émission de divertissement.

Colis alimentaires, épiceries et restaurants sociaux, ... l'aide alimentaire est pourtant bien un secteur à part entière. Et les activités qu'il génère sont marquées du sceau de la solidarité. Solidarité institutionnelle : une part importante du financement provient de l'Europe ; solidarité interpersonnelle : le secteur repose sur le dévouement de très nombreux bénévoles.

Au moment de la parution de ce numéro, l'aide alimentaire est à la veille d'une réorganisation fondamentale. Son architecture institutionnelle européenne est complètement revue.

Parallèlement, le secteur tend à se structurer, et questionne cet espace dans lequel coexistent don de soi charitable et travail social professionnel.

Ce numéro, ainsi que la publication d'un supplément en Néerlandais et d'un second en Anglais, a servi de portefeuille de lecture à l'occasion d'un colloque européen qui s'est tenu à Bruxelles les 18 et 19 décembre 2012 et intitulé « Droit et accès à l'alimentation : quelle stratégie d'aide alimentaire pour l'Europe de demain ? ».

En coordonnant l'édition de ce dossier, le CBCS poursuit l'objectif, d'une part, de sensibiliser le lecteur aux enjeux qui sous-tendent la réorganisation prochaine du secteur, et, d'autre part, d'apporter une

contribution à sa volonté de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs qui le composent.

Outre ce numéro du bis coordonné par Stéphanie Devlésaver, les équipes du CBCS et de la FDSS ont étroitement collaboré à la réflexion et à la mise en place du colloque.

*Le courriel hebdomadaire
d'informations sociales 'Les
brèves du bis' et le site Internet*

Les Brèves du bis, concoctées principalement par Nathalie Delaleeuwe, sont éditées chaque mercredi (sauf vacances scolaires).

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large.

Depuis cette année, la newsletter a été enrichie **d'une revue de presse plus développée** qu'elle ne l'était, ce qui a suscité des retours majoritairement positifs.

Au 31 décembre 2012, on comptait 2 525 abonnés directs. Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" en Communauté française.

La newsletter est complétée par la publication d'articles publiés sur le site Internet. **En 2012, cette production Internet représente 1 dossier, 5 articles et 16 brèves.**

*Participation à l'étude préalable
à la programmation des services
ambulatoires*

L'étude préalable à la programmation des services ambulatoires vise, d'une part, à analyser l'offre existante et, d'autre part, à analyser les besoins en la matière, afin de fournir une base à la future programmation.

Cette recherche a été dirigée par l'Ecole de Santé Publique de l'ULB, soumissionnaire de l'appel d'offre public,

en collaboration avec le CBCS (Bernard De Backer et Alain Willaert) et le Département de médecine générale de l'ULB.

La réalisation de cette étude a rencontré des difficultés pratiques et méthodologiques multiples qui pour beaucoup découlent de la période très courte définie par le cahier des charges.

Cela a également occasionné une charge de travail, non initialement prévue, pour le coordinateur du CBCS, ainsi qu'une perte financière de 2 300 € pour le CBCS dû à la prolongation de deux mois de l'étude dans une enveloppe fermée.

L'ESP a remis le rapport final de l'étude au commanditaire (le gouvernement bruxellois francophone) en octobre 2012.

Recherches Bien-être au travail

Par convention avec l'APEF, le CBCS (Bernard De Backer) a finalisé deux enquêtes sur le bien-être au travail au profit des Services reconnus par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale et relevant des Fonds sociaux ISAJH (aide aux personnes handicapées et maisons d'accueil) et ASSS (aide sociale et santé ambulatoire).

Trois rapports ont été produits dans le cadre de ce projet :

- réécriture du rapport initial ASSS à partir de divers documents (textes, fichiers, PowerPoint...);
- réalisation du rapport ISAJH à partir d'une enquête envoyée par la poste et d'une enquête de terrain;
- écriture d'une plaquette de synthèse comparative des deux premières études. Les deux études ont par ailleurs été présentées devant une centaine de personnes au SPF Emploi en mars 2012.

Ce projet a nécessité un travail d'analyse documentaire, textes légaux et littérature

sur le sujet, de collecte de données par interview, d'analyse des données qualitatives et quantitatives.

La Démarche transversale d'évaluation qualitative (DEQ-T)

Par cycle de 3 ans, le CBCS promeut une démarche transversale d'évaluation qualitative d'une ou plusieurs thématiques retenues par le Collège francophone en vertu du décret. Ces analyses concourent à éclairer les secteurs et l'autorité politique, par exemple, sur les dimensions d'accessibilité de l'offre de services mise en tension avec la pénibilité du travail.

Pour rappel, le travail de la DEQ-T, initié à l'automne 2010, a débouché sur un rapport exploratoire fin novembre 2011. Le travail a été suspendu de janvier à juin 2012. La raison de cette suspension de six mois est la participation du chercheur à une étude relative à la programmation des services ambulatoires (voir plus haut dans ce rapport). Cette étude venait s'ajouter à deux recherches sur le bien-être au travail et un document de synthèse final, commandités par des fonds sectoriels, ISAJH et ASSS (voir plus haut dans ce rapport).

L'objet de la partie recherche de la DEQ-T menée par Bernard De Backer : la documentation (collecte de données sur le terrain) et l'analyse des impacts de l'accessibilité des services sur la pénibilité du travail des équipes en place, et, en retour, des impacts de cette pénibilité sur l'accessibilité des services. L'étude porte principalement sur les éléments transversaux aux secteurs, même si des spécificités plus sectorielles pourront apparaître. Elle veille à prendre la mesure des évolutions, telles que perçues par les acteurs de terrain sur ce point depuis une dizaine d'années. La méthode pour la collecte de données est - outre l'analyse ciblée de sources existantes - une enquête par questionnaire administré à un échantillon représentatif de travailleurs et de directions.

Composition du comité de pilotage :
www.cbcs.be

Représentations et participations

Le CBCS (Michel Pettiaux) est représenté au sein de l'assemblée générale de **la revue d'action sociale l'Observatoire**. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le Bruxelles Informations Sociales, mais est centrée sur la Wallonie.

Le CBCS (Stéphanie Devlésaver) fait partie du comité d'accompagnement ainsi que du comité de lecture de **la recherche-action menée par SOS Jeunes et Abaka sur la problématique des jeunes de 17-25 ans**. L'ambition du projet est de publier la recherche et ses recommandations adressées aux mandataires politiques. Ce projet fait le lien avec la publication du ...bis n° 160 (Majorité civile, assistance ou débrouille - juin 2009). Il permet également au CBCS d'avoir une vue d'ensemble des personnes travaillant de manière transversale sur cette question.

Le CBCS (Stéphanie Devlésaver) fait partie **du comité de rédaction et du comité de lecture de « Le Grain asbl »** (Bruxelles). Les rôles de ces comités sont essentiellement les suivants : définir la ligne éditoriale de l'asbl, suggérer articles et dossiers ; identifier les auteurs pertinents ; réflexions sur les stratégies de diffusion et de promotion ; lecture et évaluation de la pertinence des articles ; veiller au respect de la ligne éditoriale et transmettre des avis critiques constructifs éventuels en vue d'améliorer les productions.

Le CBCS (Alain Willaert) fait partie du comité d'accompagnement de **la recherche-action 'travail intersectoriel' menée par Repères asbl et le CLPS de Bruxelles**. Ce projet est né de constats issus de terrains divers et relayés tant au sein des espaces de formation animés par Repères que de divers suivis de projets assurés par le CLPS. Ces constats mettent en évidence des besoins mais aussi des difficultés vécues par les professionnels pour intégrer dans leur travail une collaboration intersectorielle. Il s'agit de mieux comprendre les enjeux de ce type de collaborations en questionnant

plus avant les vécus et expériences des professionnels.

Le CBCS (Alain Willaert) est représenté au sein du Conseil d'administration du **Centre local de Promotion de la Santé (CLPS)** de Bruxelles.

Le CBCS est invité permanent de l'assemblée générale du **Centre de documentation et de coordination sociales asbl (CDCS)**.

Le CBCS est également membre de :

- Service intégré de soins à domicile bruxellois francophone (SISD)
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Comité de vigilance en travail social
- Soins chez soi asbl
- Centre d'appui – Médiation de dettes

Enfin, en 2012, le CBCS (Alain Willaert) a participé à un **certain nombre de colloques et journées d'étude en tant qu'intervenant** sur les thématiques de l'aide à domicile, ainsi que de la participation des plus pauvres (suite au colloque de 2011 'Les pauvres font de la politique'.

Mandats au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le CBCS est représenté au sein des sections Personnes handicapées (Stéphanie Wolbeek), Hébergement (Michel Pettiaux) Cohésion Sociale, Services ambulatoires et Bureau (Alain Willaert) du Conseil consultatif.

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3^{ème} âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...)

subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de dialogue intersectoriel et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

4. Notre DEQ-L

La démarche d'évaluation qualitative locale (DEQ-L) est obligatoire pour tous les organismes et associations agréés par le décret 'ambulatoire'. La DEQ vise l'amélioration du service proposé aux bénéficiaires et à la population dans son ensemble en termes de prévention, d'aide ou de soin, compte tenu des moyens disponibles en effectifs, ressources financières et structures.

Les organismes de coordination agréés par le décret ambulatoire ont choisis de développer leur DEQ sur la même thématique : la communication. La communication est en effet l'une des missions de base des organismes de coordination.

La DEQ particulière du CBCS est de repenser ses outils de communication externe :

- **au niveau de la forme (pour répondre à l'évolution des techniques)**
- **et du fond (pour mesurer l'adéquation de la ligne éditoriale actuelle aux attentes des secteurs ainsi que pour renforcer la dimension analytique des publications propres).**

Le département AlteR&I de l'Agence Alter a été choisi comme accompagnateur extérieur.

AlteR&I accompagne le CBCS dans sa démarche. Il est garant de la méthode, adapte ses outils éprouvés de consultation du lectorat pour le CBCS et soutient

l'équipe du CBCS dans sa volonté de répondre aux prescrits du décret Education permanente.

Il a été convenu que les organismes agréés se réunissent à plusieurs reprises, notamment, avec la volonté d'échange de pratique, dans la mesure où le dépliage des expériences de chaque organisme permettra à tous de réagir sur l'expérience de chacun. En ce sens, les organismes de coordination agréés FdSS, FSB, LBFMS, FEDITO, FMM et FLCPF sont considérés comme partenaires.

Un 2ème objectif est de réfléchir avec les organismes sectoriels de coordination à la mutualisation de ressources afin de penser des productions et des outils communs de communication et des synergies dans ce domaine.

L'année 2012 a été mise à profit pour affiner le positionnement du CBCS dans une logique d'éducation permanente. Un « texte fondateur de notre action en éducation permanente » a été rédigé par un groupe de travail, composé de représentants de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de l'équipe, accompagné par AlteR&I. Ce texte devra être adopté par les instances internes du CBCS en 2013.

En 2013 également, un plan stratégique de communication prévoyant la rédaction d'un vade mecum de rédaction et le renouvellement des outils (newsletter et site Internet) sera mis en œuvre.

5. Nos perspectives pour 2013

Démarche d'évaluation qualitative: vers une candidature à l'agrément comme service d'éducation permanente (programme 3.2).

La reconnaissance demande de renforcer l'aspect « analyse » et « réflexion » de nos productions Internet et papier et d'avoir un regard plus précis sur l'usage qui est fait de nos publications.

Nous poursuivrons en 2013 le travail entamé en 2011, à savoir : répondre aux exigences minimales du décret Education permanente afin d'introduire, sur cette base, un acte de candidature en mars 2014.

Autres activités programmées

Deux numéros du ...bis paraîtront en 2013, dont l'un contiendra la seconde partie du dossier "aide alimentaire".

La parution hebdomadaire de **la newsletter 'les Brèves du bis'** se poursuivra. Cette parution sera toujours renforcée par **l'édition d'articles originaux sur notre site Internet.**

Dans le cadre de notre DEQ-L, les outils Internet (site Web et newsletter) seront renouvelés et un vade-mecum de rédaction sera rédigé.

La participation aux travaux **du Conseil consultatif CoCoF** se poursuivra si le Collège francophone y renouvelle nos mandats, en juin 2013.

La **deuxième phase** de la Démarche transversale d'évaluation qualitative se poursuivra. Le rapport final devrait être bouclé fin juin 2013.

Le travail au sein de l'Interfédération sociale se poursuivra. Au niveau de l'interfédération ambulatoire, le CBCS coordonnera le rapport intersectoriel rédigé en application de l'article 162 al.2 du décret "ambulatoire".

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL

Rue Mercelis 27

1050 Bruxelles

<http://www.cbcs.be>